



vente d' un appartement qui est au nom de ma soeur suite a héritage

Par **hernanic**, le **24/07/2020** à **09:36**

Suite à l'héritage de nos parents, j'ai reçu un bien immobilier ainsi que ma soeur. La soulte en ma faveur est perçue. L'héritage est clos. Ma soeur desir vendre sont bien, l'agence me demande une décharge? pourquoi, sachant que la derniere fois que j'ai signé un contrat pour la soulte, j'ai perdu de d'argent.

Par **youris**, le **24/07/2020** à **09:45**

bonjour,

ne s'agit-il pas d'une renonciation à une action en réduction mais en principe cela se fait par acte notarié ?

mais rien ne vous oblige à signer quoique ce soit, si vous n'êtes pas d'accord.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16251>

salutations